

CHAPITRE III :

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE

(1789-1815)

La Révolution française est souvent racontée comme un événement naturel, glorieux, et nécessaire, qui a permis à la France de devenir un pays moderne. En réalité, elle est une succession d'expériences politiques diverses, dont les conséquences sociales, économiques et culturelles sont importantes, et qui peuvent être interprétées de manière différentes selon le camp dans lequel on se situe.

I – LA TENTATIVE DE MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE (1789-1792)

1 – les bouleversements de l'été 1789

Le 5 mai 1789 le roi Louis XVI accueille les députés des États Généraux à Versailles. Dans les semaines suivantes, aucun débat n'a lieu. Des rumeurs circulent : on craint que le roi cherche à ridiculiser les députés. Le 17 juin, les députés du tiers-état se réunissent et se proclament « Assemblée Nationale ». Le 20 juin, ils font le Serment du Jeu de Paume : ils déclarent leur volonté de prendre le pouvoir législatif et d'écrire une constitution. Le 23 juin, dans un discours célèbre, Mirabeau montre la détermination des députés (« Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes »). Rappel – **une constitution** : c'est l'ensemble des lois les plus importantes d'un pays, notamment celles qui concernent l'organisation du pouvoir.

Coller le serment du jeu de paume

Dans les jours qui suivent, les députés prennent peur : ils craignent que le roi et les nobles préparent une armée pour encercler Paris, disperser les États Généraux, emprisonner les députés les plus agités et affamer les Parisiens. Les Parisiens s'organisent pour se défendre : ils cherchent des armes et des munitions, ils pensent qu'elles sont cachées dans la forteresse de la Bastille. Le 14 juillet 1789, le peuple de Paris attaque et prend la Bastille. Le 17 juillet, Louis XVI se déplace à l'hôtel de ville de Paris : il accepte le Serment du Jeu de Paume et la cocarde tricolore bleu-blanc-rouge. Mais dans les campagnes, les paysans prennent peur également : ils craignent que l'armée du roi et des nobles se vengent sur eux. Sans attendre, ils cherchent des armes, s'attaquent aux châteaux, les pillent, et brûlent les papiers. Lors de la séance de l'Assemblée du 4 août, pour calmer l'agitation du royaume, les députés proposent l'abolition des privilèges. Dans les jours qui suivent, ils commencent à écrire une constitution, dont le premier texte est la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Activité page 70-71 sur le serment du jeu de paume

Activité page 72-73 sur la nuit du 4 août

2 – les réformes de l'Assemblée constituante

Questions sur le document 2 page 75

Document 3 page 75 : la constitution de 1791

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen reste, depuis 1789, le premier texte de loi de la France. Elle doit être connue, en particulier les articles 1, 3, 10 et 11. L'article 1 établit l'égalité des droits (= abolition des privilèges). L'article 3 établit la souveraineté populaire. Les articles 10 et 11 établissent les libertés de conscience (d'opinion et de religion) et d'expression.

La constitution de 1791 est une tentative pour concilier les volontés du roi et celles de la bourgeoisie. Le roi conserve le pouvoir exécutif, et obtient un droit de veto sur l'application des lois. Le pouvoir législatif appartient à une assemblée élue au **suffrage censitaire**, c'est-à-dire uniquement par les hommes payant un impôt supérieur au « cens », qu'on appelle les « citoyens actifs » : les autres (citoyens passifs) n'ont pas le droit de vote car on craint que, faute d'éducation et de propriétés à défendre, ils votent sans comprendre ni réfléchir, ou qu'ils soient corrompus.

Entre 1789 et 1791, l'Assemblée constituante a fait avancer d'importantes réformes :

- l'abolition des privilèges et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
- l'écriture et l'adoption d'une constitution, par laquelle les trois pouvoirs sont séparés et les citoyens divisés en « citoyens actifs » et « citoyens passifs »
- le découpage des départements (voir carte 4 p. 99) pour remplacer les anciennes divisions administratives (seigneuries, comtés, duchés, ...)
- la vente des biens du clergé pour payer les dettes ;

(Récit : la fuite du roi) – Lecture du livre pages 74-75

En 1791, l'ordre est rétabli, mais l'équilibre politique entre le roi et la bourgeoisie est instable, car Louis XVI semble mener double jeu. En apparence, il accepte de partager ses pouvoirs ; en réalité, plusieurs signes suggèrent qu'il veut rétablir la monarchie absolue. Ainsi, dans la nuit du 21 juin 1791, il s'enfuit de Paris et tente de rejoindre les **émigrés**, c'est-à-dire les nobles qui ont fui la France depuis 1789 et se sont réfugiés auprès des Autrichiens (Pays-Bas autrichiens = Belgique). Arrêtés à Varennes (en Champagne), le roi et la famille royale sont ramenés de force à Paris. Malgré cette trahison, l'Assemblée renouvelle sa confiance au roi. Pour le peuple de Paris, c'est une nouvelle trahison de la bourgeoisie, après le choix du suffrage censitaire.

3 – la chute de la monarchie

(Récit)

Le 20 avril 1792, les députés de l'Assemblée déclarent la guerre aux émigrés et à l'Autriche : le roi devra choisir son camp ! En juin, les Autrichiens envahissent le Nord de la France, mais Louis XVI refuse de mobiliser des renforts. Au début de juillet, l'Assemblée proclame « la Patrie en danger ». En réponse, des volontaires de toute la France marchent vers Paris pour s'engager dans l'armée : on les appelle les **fédérés**. Ceux qui viennent de Marseille chantent pour se donner du courage : le « chant de guerre de l'armée du Rhin » a depuis été

surnommé « La marseillaise ». A la fin de juillet, le chef des Autrichiens menace les Parisiens (manifeste de Brunswick) : ceux-ci considèrent cette menace comme une preuve des trahisons. Considérant que le roi et l'Assemblée sont de dangereux incapables, les fédérés attaquent le palais des Tuileries, à Paris, où se trouvent le roi et les députés, le 10 août 1792. Le roi Louis XVI et sa famille sont emprisonnés. L'Assemblée est dissoute.

Le 2 septembre, une nouvelle Assemblée est élue au suffrage universel : on l'appelle la Convention. Le 20 septembre, l'armée française remporte une victoire importante à Valmy (dans l'Est de la France) : les émigrés et les Autrichiens s'enfuient. Le 21 septembre, la Convention proclame la République à Paris. Pendant l'automne 1792, la France est apaisée et la Révolution semble terminée. L'alliance entre le peuple et la bourgeoisie est rétablie, le roi est en prison, le suffrage universel a remplacé le suffrage censitaire, les armées étrangères ne menacent plus le territoire.

Activité du livre pages 76-77 sur la chute de la monarchie

II – LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE ET LE CONSULAT

1 – Girondins et Montagnards – le gouvernement de la Terreur

Lecture du livre pages 78-79

La Convention : Assemblée élue au suffrage universel, en septembre 1792.

Les Girondins : députés à la Convention, proches de la grande bourgeoisie marchande. Ils veulent une République libérale.

Les Montagnards : députés à la Convention, proches du peuple (en haut de l'Assemblée). Ils veulent une République égalitaire.

La Plaine : députés à la Convention, hésitants entre Girondins et Montagnards.

Comité de salut public : groupe de députés, élus chaque mois par la Convention, pour organiser la défense de la République (= gouvernement révolutionnaire).

Loi des suspects : loi votée en 1793, sur la proposition de Danton et de Robespierre (« il faut être terrible pour empêcher le peuple de l'être ») pour juger et condamner à peu près n'importe qui, pour n'importe quoi. Le tribunal révolutionnaire était chargé de l'appliquer.

Loi du maximum : loi votée en 1793, pour fixer un prix maximum aux marchandises les plus courantes, afin d'éviter la famine et d'empêcher la bourgeoisie de s'enrichir en profitant des réquisitions nécessaires à l'armée.

En janvier 1793, la Convention vote la mort du roi : Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793. Pour les ennemis de la République, c'est une déclaration de guerre. Les Autrichiens et les émigrés veulent venger le roi et sauver Marie-Antoinette. D'autre part certains paysans sont restés attachés au roi et à la religion, surtout en Vendée. Enfin des régions favorables aux députés Girondins, minoritaires à l'Assemblée, se révoltent. En 1793-1794, la République est en guerre sur plusieurs fronts : guerre civile et guerre aux frontières (voir carte 4 p. 79)

Les députés Montagnards organisent un Comité de Salut Public dirigé par Robespierre pour gagner la guerre et rétablir l'ordre dans le pays. La loi des suspects et la loi du maximum,

votées en 1793, établissent une sorte de dictature politique et économique : c'est le gouvernement de la Terreur. Les résultats sont rapides : en juin 1794, les étrangers sont repoussés et les révoltes intérieures sont écrasés. Mais Robespierre devient inquiétant et est finalement condamné par les députés, en application de la loi des suspects, et guillotiné le 28 juillet 1794 (10 Thermidor an II).

2 – le Directoire et le coup d'État de Bonaparte

Après l'exécution de Robespierre (28 juillet 1794) les députés de la Convention mettent fin à la Terreur et rétablissent les libertés. La guerre civile est terminée et le territoire de la France n'est plus menacé. Pour les sans-culottes parisiens, la Révolution doit continuer jusqu'à l'égalité totale des conditions (Gracchus Babeuf). Mais ils ont perdu leurs chefs, et la lassitude gagne la population : la mort de Robespierre symbolise la trahison définitive des députés bourgeois.

Les députés de la Convention qui ont survécu à la Terreur décident de tenir le peuple à l'écart des affaires politiques : ils rétablissent le suffrage censitaire et profitent du prestige de « l'armée des citoyens » pour poursuivre la guerre contre les États voisins. La bourgeoisie triomphe : elle s'est successivement débarrassée des nobles (1789, abolition des privilèges), du roi (1793, exécution) et des pauvres (1795, suffrage censitaire). L'armée est le principal soutien de ce régime politique, qu'on appelle le Directoire.

Napoléon Bonaparte est né en Corse en 1769 : l'île avait été achetée l'année précédente par Louis XV à la République de Gênes (Italie). Après des études militaires au lycée d'Autun, il assiste avec enthousiasme au début de la Révolution, puis se lie d'amitié avec le frère de Robespierre. Il devient célèbre en 1796, grâce aux victoires de son armée en Italie. Pour rester populaire, il envoie le blé d'Italie au peuple de Paris. En 1798, le Directoire l'éloigne et l'envoie se battre en Égypte. Il revient clandestinement à la fin de 1799 et prend le pouvoir par un coup d'État le 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799) : « Citoyens, la Révolution est arrivée aux buts qu'elle s'était fixée, la Révolution est finie ».

3 – les réformes de Bonaparte

Lire le livre pages 82-83 (sauf § C) et pages 98-99

Le consul Bonaparte est fidèle aux idées de 1789, et veut faire le bilan de la Révolution. Ses réformes, nombreuses et importantes, ont donc pour but de créer une administration efficace, capable de rétablir l'ordre et de faire appliquer les idées de la Révolution :

- Rédaction d'une nouvelle constitution, approuvée par le peuple, au suffrage universel (par référendum = plébiscite, 1800) ;
- Traités de paix avec les ennemis de la Révolution : Autriche, Angleterre, Émigrés, Église catholique (1801-1802) ;
- Création des préfets, qui représentent l'État dans la préfecture de chaque département (1800) ; création de lycée d'État , gratuit, pour former la future élite de la France (1802) ; création d'une nouvelle monnaie (le Franc, 1802) et d'un ordre du mérite (la légion d'honneur, 1803) ;
- Création du code civil (Code Napoléon, 1802) qui résume et simplifie toutes les lois de la France, notamment celles discutées pendant la Révolution.

Le 2 décembre 1804, le consul Bonaparte se couronne empereur des Français et coiffe

également son épouse Joséphine, dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, en présence du pape. Dans un tableau célèbre, le peintre David a représenté cette cérémonie.

Activité p. 94-95 sur la Révolution et les religions

Activité p. 80-81 sur le sacre de Napoléon Ier

III – NAPOLÉON BONAPARTE, LA FRANCE ET L'EUROPE

1 – la France à la conquête de l'Europe

Activité pages 96-97 sur la Révolution, l'empire et la guerre

Activité pages 104-105 sur la Révolution et l'Europe

En quelques années (1805-1809), Napoléon I^{er} et sa Grande armée font la conquête de nombreux pays d'Europe. Les principales batailles de cette période sont les victoires d'Austerlitz (2 décembre 1805), d'Iéna (1806) et de Wagram (1809). Le territoire de la France est beaucoup plus grand que dans l'Ancien Régime (130 départements). Les pays voisins sont confiés aux frères et aux amis de l'empereur (États vassaux) : ainsi, dans ces nouveaux États sous domination française, Napoléon contrôle directement ou indirectement les gouvernements. Les idées et les lois de la Révolution sont imposées à la population : égalité en droits, code civil, libertés de conscience et d'expression. L'Angleterre (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande) reste le seul ennemi de Napoléon en Europe.

Blocus continental : interdiction de toutes relations, personnelles ou commerciales, avec les Anglais, décidée par Napoléon I^{er} en 1806.

2 – les sentiments nationaux et la fin de l'Empire

Activité pages 106-107 sur l'éveil du sentiment national

Activité pages 108-109 sur le *tres de Mayo* de Goya

En France comme dans les autres pays d'Europe, l'empereur ne veut pas que les critiques et les oppositions se développent. Il organise la **censure** (c'est-à-dire l'interdiction de diffusion de certaines idées, par la presse ou les spectacles) et l'espionnage. En France, ces méthodes déplaisent au peuple, mais tout le monde continue à admirer l'empereur. En revanche, en Allemagne et en Espagne, les appels à la révolte contre les étrangers (c'est-à-dire les Français) sont nombreux et provoquent des révoltes populaires contre la dictature.

Le sentiment national : c'est le sentiment d'appartenir à un peuple, à une nation, de partager avec d'autres des idées et des traditions (langue, culture, histoire), et d'avoir intérêt à défendre cette nation.

C'est surtout en Allemagne et en Espagne que se développe le sentiment national, entre 1806 et 1812 : les Espagnols et les Allemands sont hostiles à la présence des soldats français et voudraient être gouvernés par des hommes de leur pays et non par des étrangers, quelles que soient les nouveautés que ceux-ci leur apportent.

En 1812, Napoléon décide d'envahir l'empire de Russie du tsar Alexandre, qui ne respecte

pas le blocus continental. La campagne commence bien (victoire de Borodino) puis tourne au désastre pendant l'hiver (incendie de Moscou). La Grande armée est massacrée lors du passage de la Berezina et battue pour la première fois à Leipzig en 1813. Au printemps 1814, la France est envahie par ses ennemis coalisés. Napoléon abdique et est envoyé sur l'île d'Elbe au large de l'Italie. Louis XVIII, frère de Louis XVI, devient roi de France par la volonté des souverains étrangers. Dans la nuit du 1^{er} mars 1815, Napoléon, qui s'est enfuit de l'île d'Elbe en bateau, débarque en France, est acclamé partout sur la route qui le mène à Paris, et prépare la reconquête de son empire. Il est finalement battu à Waterloo le 19 juin 1815 et exilé à Sainte-Hélène, dans l'Océan Atlantique Sud où il meurt en 1821.

3 – le congrès de Vienne

Document 2 p. 103 - Lecture du livre pages 110-111

Au congrès de Vienne (été-automne 1815), les princes d'Europe célèbrent leur victoire sur la France et la Révolution. Pourtant, l'Ancien Régime ne peut pas être totalement rétabli, même si les rois retrouvent leurs pouvoirs et leurs territoires. Surtout, le souvenir d'une époque exceptionnelle reste dans toutes les mémoires, notamment celle du peuple et celles des artistes, comme Victor Hugo ou Alfred de Musset.

Distribution des textes de Victor Hugo et Alfred de Musset, à coller sur le cahier.

Le Serment du Jeu de Paume, le 20 juin 1789

« L'Assemblée Nationale arrête que tous ses membres prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides, et que ledit serment étant prêté, tous les membres confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. »

La séance des Etats Généraux du 23 juin 1789

Fin du discours du roi :

« Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions, ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. (...) Toute défiance de votre part serait une grande injustice. (...) Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite, et de vous rendre demain matin chacun dans les Chambres affectées à votre ordre. »

Le roi sort de la salle ; la plus grande partie du haut clergé et de la noblesse sort également, comme l'a demandé le roi ; les députés du Tiers-Etat, le bas clergé et quelques nobles restent en séance et commencent à discuter. Le grand maître des cérémonies, le marquis de Dreux-Brézé, intervient alors :
« Messieurs, vous avez entendu les ordres du roi ! »

Mirabeau prend alors la parole :

« Oui, Monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérés au Roi, et vous qui ne sauriez être son organe auprès des Etats généraux, vous qui n'avez ici, ni place, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force ; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes »

Correction de l'activité pages 76-77 sur la chute de la monarchie

1 – Depuis juin 1791, le peuple de Paris est très méfiant à l'égard du roi car Louis XVI a tenté de s'enfuir du royaume, pour rejoindre les émigrés réfugiés dans les Pays-Bas Autrichiens (la Belgique). le peuple pense donc que le roi mène un double jeu, en apparence fidèle à la constitution et à l'alliance avec les députés bourgeois, en réalité hostile à la révolution et préparant le retour à l'Ancien Régime.

2 – La France et la Révolution sont menacées, en 1792, d'une invasion par les armées étrangères, autrichiennes et prussiennes. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche (de la famille des Habsbourg) sont très hostiles aux idées révolutionnaires et ont commencé à envahir la France pour rétablir l'Ancien Régime. Les fédérés sont montés à Paris en juillet 1792, à la fois pour l'anniversaire du 14 juillet 1789 et pour répondre à l'appel paniqué de l'Assemblée : « La Patrie est en danger » (10 juillet 1792).

3 – Le duc de Brunswick menace les Parisiens d'une « vengeance exemplaire et à jamais mémorable : il livrera Paris à une exécution militaire et les révoltés auront les supplices qu'ils méritent ». Comme il exige aussi la soumission sans délai au roi, les Parisiens pensent que le roi est un traître, allié des envahisseurs.

4 – Les palais est pris par les sans-culottes parisiens alliés aux fédérés venus de province. Les combats sont très meurtriers, contrairement à la prise de la Bastille (plus de 1000 morts). On devine, à gauche, des gardes-suisses, retranchés dans le palais et bloquant les entrées à coup de fusil ; à droite, des bataillons de sans-culottes et de fédérés, armés de pics, sabres et canons. Au centre, des soldats morts, et au fond, un bataillon s'apprête à entrer dans le palais.

5 – Comme le montre cette gravure, la journée du 10 août s'achève par l'arrestation du roi et de sa famille : Louis XVI, Marie-Antoinette et leurs enfants sont conduits à la prison du Temple, où ils sont enfermés dans des conditions honnêtes (le roi avait un cabinet de lecture). De plus, les insurgés prononcent la dispersion de l'Assemblée et la convocation de nouvelles élections législatives au suffrage universel.

Correction des activités pages 70 à 75 sur les événements de l'été 1789

Activité pages 70-71 sur le serment du jeu de paume

1 – Cette œuvre est une esquisse de Jacques-Louis David, de 1791, composée à la demande du club des Jacobins, pour représenter le serment du jeu de paume.

2 – La scène se déroule à Versailles, dans la salle du jeu de Paume, car la salle des Menus-Plaisirs où se réunissaient auparavant les députés du Tiers-Etat a été fermée.

3 – Au centre de l'œuvre, le député Bailly, élu président de l'Assemblée Nationale, lit le texte du serment en levant la main droite : les autres députés l'écoutent, lèvent la main droite et disent probablement « je le jure » (mais il faudrait le silence pour l'entendre).

4 – D'après le texte, les députés font le serment de ne pas se séparer avant d'avoir écrit une constitution. Ce serment est révolutionnaire car il dépouille le roi de sa souveraineté, il attribue aux représentants du peuple le droit de faire la loi (le pouvoir législatif).

5 – Aux fenêtres, des gens du peuple, Versaillais ou Parisiens, sont venus assister à la réunion, écouter le serment et participer à l'euphorie générale.

6, 7 et 8 – David souligne l'enthousiasme général de plusieurs manières. Les gestes unanimes et spectaculaires ; la diversité des personnages représentés (gens d'Église et laïcs, jeunes et vieux, bourgeois, soldats, etc... : idée de tolérance), le vent dans les rideaux (vent de la liberté, balayant les anciennes croyances et faisant table rase du passé) sont des moyens utilisés par le peintre pour faire de l'événement un épisode fondateur et un symbole des promesses de la Révolution.

Activité pages 72-73 sur l'abolition des privilèges (4 août 1789)

1 – La Grande Peur est l'agitation qui s'empare des campagnes et des paysans, après le 14 juillet 1789, à cause de rumeurs qui circulent à travers la France, selon lesquelles le roi et les nobles prépareraient un complot contre l'Assemblée nationale et une vengeance contre les paysans. Pour empêcher cette vengeance, les paysans attaquent les châteaux, les pillent et brûlent les papiers. Sur l'image, on voit des paysans attaquer les châteaux et provoquer des incendies tandis que les nobles s'enfuient en carrosse.

2 – Les privilèges ont été abolis par l'Assemblée nationale, réunie à Versailles, au cours de la séance de nuit du 4 août 1789.

3 – Le vicomte de Noailles puis les ducs d'Aiguillon et du Châtelet, députés de la noblesse, ont proposé l'abolition des privilèges. Selon cette lettre du marquis de Ferrières, le clergé et la noblesse ont adopté « toutes les motions proposées » par un effet de panique : « les circonstances malheureuses où se trouve la noblesse, les châteaux incendiés, ..., l'impossibilité de s'opposer au torrent de la révolution, ... Il eût été inutile, dangereux même de s'opposer au vœu général de la nation ». On peut également penser que, cette nuit-là, beaucoup de députés aux États Généraux ont voulu abolir les privilèges de leurs voisins en espérant conserver ou prolonger les leurs.

4 – Les droits féodaux qui « tiennent à la servitude personnelle » (droits de mariage, d'héritage, ...), les justices seigneuriales et la dîme versée au clergé sont abolis. Les privilèges nobiliaires concernant d'une part les impôts, d'autre part l'accès aux fonctions politiques, religieuses ou militaires les plus prestigieuses sont abolis.

5 – Cette caricature représente des gens du peuple armés de fléau (qui servent ordinairement à battre le blé), battre énergiquement les symboles des ordres privilégiés : armures, mitres, ...

Questions sur le document 2 page 75 sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

1 – D'après cette déclaration, les droits naturels et imprescriptibles de l'homme sont la liberté, la propriété, la sécurité et la résistance à l'oppression.

2 et 3 – Les articles qui suppriment les privilèges sont les articles 1, 6 et 13. Sous l'Ancien Régime, la souverain appartenait au roi : d'après l'article 3, c'est désormais la Nation qui est souveraine.

4 – Les libertés évoquées par les articles 10 et 11 sont respectivement la liberté de conscience (liberté d'opinion et liberté religieuse) et la liberté d'expression (liberté d'écrire, dessiner, chanter, imprimer, ...)

Correction de l'activité pages 94-95 sur la Révolution et les religions

1 – La liberté de culte, en France, est autorisée depuis la déclaration du 26 août 1789.

2 – Sur cette caricature, les fidèles obligent le prêtre à lever la main, pour prêter serment d'être fidèle à la « constitution civile du clergé ». Selon cette constitution, le clergé catholique est désormais composé de fonctionnaires élus par la population (c'est-à-dire des prêtres salariés de l'État), qui doivent fidélité à la Nation et non plus au pape. Les curés qui refusent ce serment forment le « clergé réfractaire ».

3 – Dans ce village, les mesures de déchristianisation sont nombreuses : abandon du dimanche et des fêtes catholiques ; fermeture de l'église paroissiale aux catholiques ; abandon du culte catholique, au profit d'un culte « de la Raison, de la Liberté et de l'Égalité ». Ces décisions ont été prises pendant le gouvernement de la Terreur, en 1793, car l'Église catholique participe activement aux guerres contre la République.

4 – Cet encrier représente un membre du clergé écrasé par un bonnet phrygien. Le bonnet phrygien était, dans l'Antiquité, un symbole porté par les esclaves affranchis par leur maître. Il devient un symbole révolutionnaire (représentant le refus d'être esclave du roi ou de Dieu) en 1792. Cet encrier symbolise peut-être que l'écriture est un moyen de lutter contre les superstitions.

5 – Un concordat est un texte de réconciliation, une sorte de contrat : le Concordat de 1801 entre la République et le Vatican rétablit la paix entre les Français et l'Église catholique. D'après ce Concordat, les évêques sont nommés par le Premier Consul (Napoléon Bonaparte) et les curés le sont par les évêques. Ils sont rémunérés par la République. De plus, les évêques doivent prêter serment de fidélité à Bonaparte.

6 – Sur cette gravure, on distingue des symboles et des personnages représentant plusieurs religions, de gauche à droite : pasteur protestant, quaker, évêque catholique, rabbin juif, bouddhiste, indien, franc-maçon, zoroastrien, musulman. Tout à fait à droite : Bonaparte.

Correction des questions p. 80-81 sur le sacre de Napoléon Ier.

1 – C'est un immense tableau du peintre français néo-classique Jacques-Louis David, achevé en 1808 soit 4 ans après le sacre, qui représente le couronnement de Napoléon I^{er} et de Joséphine.

2 – Napoléon et Joséphine ont été sacrés dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, par le pape Pie VII, venu spécialement de Rome. Mais Napoléon s'est couronné lui-même, pour montrer qu'il tint son pouvoir de lui-même et non d'une autorité supérieure (l'Église) : de même, c'est lui qui a choisi sa femme, c'est donc lui qui la couronne.

3 – La cérémonie se déroule à Paris, dans la cathédrale Notre-Dame. Le moment précis représenté est le couronnement de Joséphine.

4 – Les étoffes pourpres, les souliers (ou sandales) à semelles plates (*caliga*) et la couronne de lauriers que porte Napoléon rappellent l'habillement des empereurs romains lors des triomphes.

5 – Les groupes de personnages différents, placés selon les volontés de l'empereur, sont : au centre, l'empereur et ses sœurs entourent Joséphine ; derrière lui, les membres du clergé qui donnent à l'événement sa dimension religieuse, bien que le pape reste assis (il n'obéit qu'à Dieu) ; à gauche et au fond, les membres de la famille impériale, dont la mère Letizia qui était en réalité restée à Ajaccio ; tout autour mais légèrement à l'écart les grands personnages de l'État, qui aident l'empereur à gouverner ; enfin partout où il reste un peu de place, le public qui avait pu entrer dans la cathédrale.

6 – Les insignes du pouvoir représentés sur ce tableau sont d'abord les couronnes, de laurier pour l'empereur, de tradition chrétienne pour Joséphine, mais aussi le sceptre, la main de justice et le globe porté par les grands personnages de l'État.

7 – Avant 1789, les rois de France étaient sacrés dans la cathédrale de Reims, par l'évêque de Reims et tenaient donc leur pouvoir de Dieu. Autrement dit, Napoléon n'est pas empereur « de droit divin » ou « par la grâce de Dieu » mais avec l'accord du peuple de France, qui a approuvé ce titre par un plébiscite. Il n'obéit pas au pape et celui-ci est présent uniquement par politesse.

8 – Ce tableau est du plus pur style néoclassique : le thème choisi est un moment historique glorieux et non un moment de la vie quotidienne ; les lignes principales sont verticales ou horizontales, pour éviter au spectateur des sensations de nausées ; divers symboles font référence à l'empire romain ; enfin et surtout, le décor et les personnages sont judicieusement disposés, de façon à donner une impression d'équilibre : on pourrait les déposer, tels des valises et des passagers, sur une barque, sans crainte du naufrage.

Correction des activités sur le thème « La France à la conquête de l'Europe » (III-1/)

Correction de l'activité pages 96-97 sur la Révolution, l'Empire et la guerre

1 – Pour chasser l'ennemi en 1792-1793, l'État fait appel aux volontaires qui veulent s'engager dans l'armée et défendre la France. En 1793, des centaines de milliers de Français s'engagent dans l'armée de la Révolution.

2 – Dans ces peintures, les volontaires semblent joyeux, ils signent leur engagement et partent en guerre en dansant, en chantant et en agitant leur chapeau.

3 – A partir de 1798, « tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie » : les volontaires sont soldats selon leur engagement, les conscrits (= engagés volontaires obligatoirement) sont tous les Français âgés de 20 à 25 ans.

4 – Les unités visibles sont l'infanterie (soldats à pied), la cavalerie (soldats à cheval) et l'artillerie (soldats qui manipulent les canons).

5 – Les trois types de combat évoqués dans le texte sont les combats d'artillerie (tirs de canon, artilleurs), les charges de cavalerie (pour semer le désordre dans les rangs ennemis, cavaliers) et les charges de baïonnettes (combats à pied, fantassins)

Correction de l'activité pages 104-105 sur la Révolution française et l'Europe

1 – Les buts de la République française d'après ce décret de la Convention daté de 1792 sont d'apporter les nouveautés et les progrès de la Révolution française (abolition des privilèges, souveraineté populaire, ...) aux pays voisins.

2 – Sur la peinture comme dans le texte, la population accueille les Français en héros, en sauveurs, et leur offre des fêtes. L'arbre de la liberté symbolise cet accueil enthousiaste.

3 – Les pays dominés par la France en 1812 sont : l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne (confédération du Rhin), la Pologne (grand-duché de Varsovie), l'Italie, l'Illyrie (côte dalmate) et la Suisse.

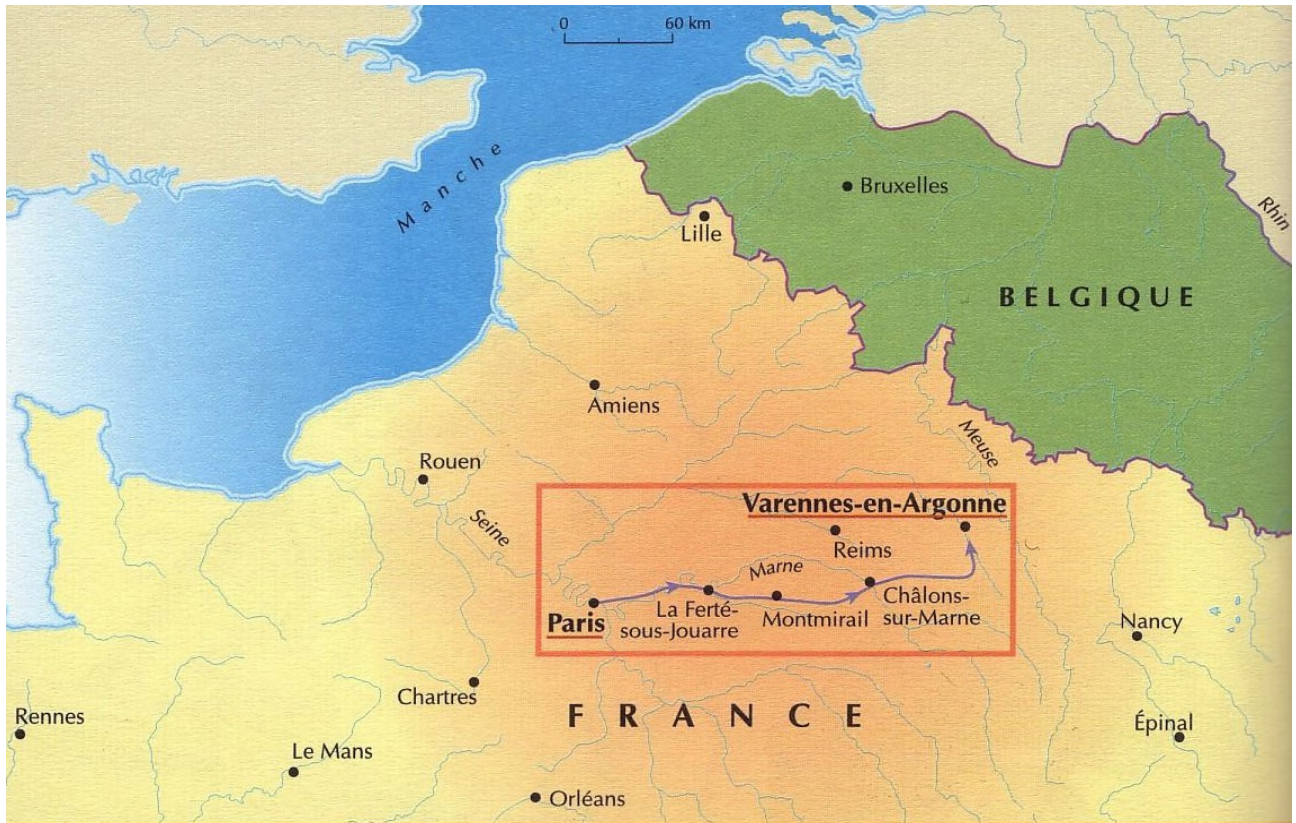
4 – La Pologne avait disparu en 1770 et était partagée entre la Prusse, l'Autriche et la Russie. Napoléon Ier délimite un nouvel État nommé « Grand-duché de Varsovie » et lui donne une constitution écrite.

5 – Les réformes demandées par Napoléon Ier à son frère Jérôme Bonaparte lorsqu'il devient roi de Westphalie sont : l'égalité des droits (c'est-à-dire l'abolition des privilèges), la mise en pratique des lois du Code napoléon et l'application des principes de liberté et d'égalité dans la vie civile et politique du nouveau royaume.



Activité pages 106-107 sur l'éveil du sentiment national

Activité pages 108-109 sur le *tres de Mayo* de Goya


La fuite du roi et son arrestation à Varennes (21 juin 1791)

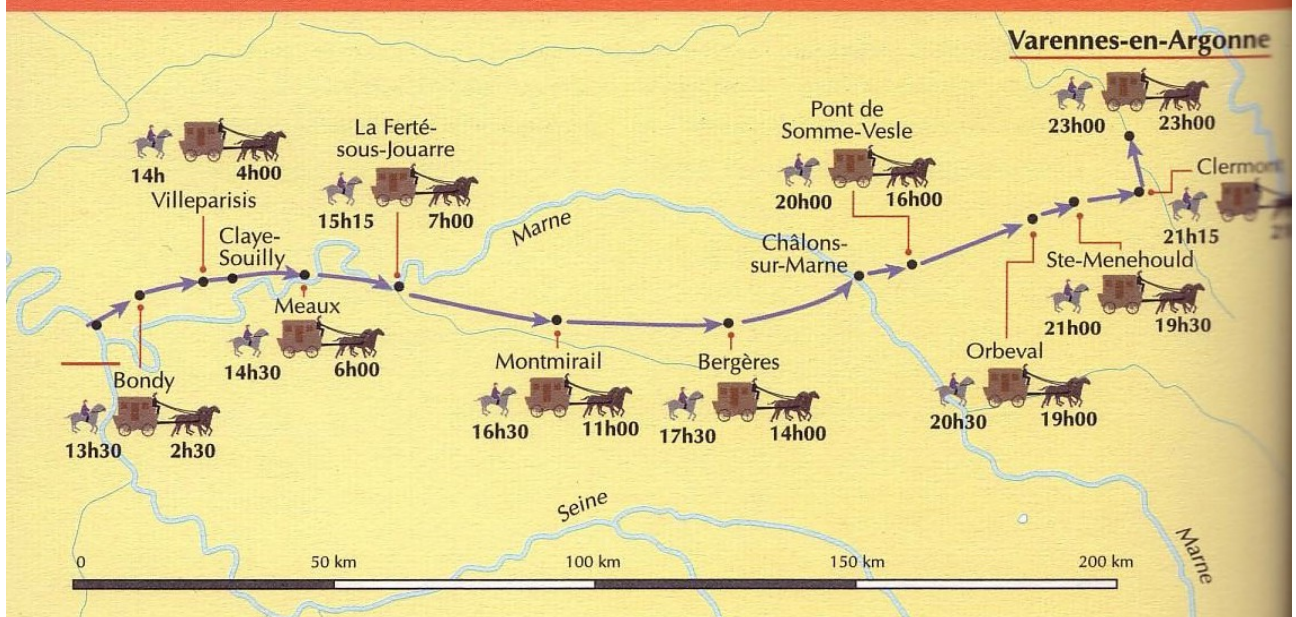


La France en 1791

-  Fuite du roi de Paris jusqu'à Varennes, le 21 juin 1791
-  Conquêtes et annexions de la France de 1792 à 1795

La fuite du roi à Varennes, le 21 juin 1791

-  2h30 : Chemin emprunté par le roi lors de sa fuite vers Varennes avec les heures de passage
-  13h30 : Heures de passage des poursuivants



VOCABULAIRE : LES MOTS À CONNAÎTRE POUR COMPRENDRE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1799)

Etats Généraux : c'est une assemblée de députés (représentants), élus par les trois ordres du royaume (clergé, noblesse, tiers-état), qui se réunit uniquement sur l'ordre du roi.

Cahiers de doléances : après avoir ordonné la réunion des États Généraux pour le mois de mai 1789, le roi demande aussi à tous les Français d'écrire leurs plaintes, dans des cahiers qu'on appelle cahiers de doléances.

Assemblée constituante : c'est le nom que les députés du Tiers-Etat (rejoints par quelques nobles et quelques prêtres) donnent à leurs réunions, à partir du serment du jeu de Paume. Cette assemblée doit discuter et voter la constitution de la France.

Constitution : c'est un ensemble de règles et de lois qui définissent le fonctionnement de l'État, du gouvernement, et des pouvoirs (qui vote les lois ? qui fait exécuter les ordres ? qui juge et condamne ?).

Pouvoir législatif : c'est le pouvoir de choisir et d'écrire une nouvelle loi. On appelle **législateurs** les gens qui ont ce pouvoir ; avant 1789, le roi est le seul législateur ; à partir de 1789, les législateurs sont les gens qui ont été élus à l'Assemblée (puis à la Convention).

Pouvoir exécutif : c'est le pouvoir de faire appliquer une loi, en donnant un ordre précis ; la ou les personne(s) qui ont le pouvoir exécutif se font obéir par la police (la Garde Nationale) et l'armée.

Pouvoir judiciaire : c'est le pouvoir de juger, de condamner ou d'acquitter quelqu'un qui n'a pas respecté une loi. Avant 1789, le roi est un juge (cf. main de justice de Louis XIV), et même le plus important des juges. En 1791, ce pouvoir lui est retiré.

Gouvernement : ce sont les personnes, appelées ministres, qui possèdent le pouvoir exécutif.

Garde Nationale : c'est la police bourgeoise. Il y en a une dans la plupart des villes et villages de France.

Bourgeois : on appelle ainsi les habitants riches et cultivés des villes. Richesse et culture sont liés à leurs métiers : grands commerçants, propriétaires de manufactures, gens de savoirs (avocats, enseignants, médecins).

Peuple de Paris : les parisiens qui ne sont pas bourgeois. On les appelle aussi les sans-culottes. Certains sont très pauvres (Vagabonds, ouvriers souvent au chômage), d'autres beaucoup moins (artisans, petits commerçants).

Suffrage censitaire : c'est le système électoral qui donne le droit de vote uniquement aux personnes assez riches pour payer un certain montant d'impôt (le *cens*). Il est choisit par l'Assemblée constituante en 1791, pour empêcher les pauvres de participer aux élections. Il est supprimé en septembre 1792, rétablit en juin 1795, et à nouveau supprimé en 1800 par Napoléon Bonaparte. Le **suffrage universel (masculin)** est le système électoral qui accorde le droit de vote à tous les hommes adultes, quelle que soit leur richesse.

Pétition : c'est un texte, signé par un grand nombre de personnes, qui exprime une opinion ou contient des demandes, des revendications (<=> exigences) précises.

Insurrection : c'est une révolte, au cours de laquelle des gens prennent des armes pour se battre, et tentent de changer l'Assemblée ou le gouvernement. Pendant la Révolution, plusieurs insurrections se déroulent à Paris (14 juillet 1789, 10 août 1792, 30 mai 1793, 20 mai 1795), d'autres en province (surtout en 1793, cf. chronologie).

Monarchie : c'est un système politique dans lequel le chef de l'État est un roi ou une reine, que personne n'a choisit, et qui a simplement hérité du titre de roi comme on hérite d'une maison à la mort d'un parent. Dans une République, le chef de l'État est élu.

Convention : c'est le nom donné à l'Assemblée élue en septembre 1792 au suffrage universel.

Girondins : groupe de députés de droite de la Convention (dont certains ont été élus dans le département de la Gironde, autour de Bordeaux) ; la plupart sont des grands bourgeois, enrichis par le commerce.

Montagnards : groupe de députés de gauche favorables au peuple de Paris et opposés aux Girondins. Aucun député Montagnards (même Robespierre et Marat) n'est favorable à l'abolition de la propriété.

Comité de Salut Public : groupe de personnes, élues par la Convention, chargées du pouvoir exécutif Robespierre le nomme aussi « gouvernement révolutionnaire ».

Loi des suspects : loi votée le 17 septembre 1793 par la Convention, qui permet de mettre en prison et de condamner toute personne suspectée d'être opposée à la Révolution.

Loi du maximum : loi votée le 29 septembre 1793 par la Convention, qui fixe un prix maximum des marchandises, afin de limiter les bénéfices des commerçants et de permettre aux pauvres de s'approvisionner.

Terreur : entre septembre 1793 et août 1794, les libertés sont très limitées (libertés d'opinion, d'expression, du commerce). Le Comité de Salut Public, dominé par Robespierre, fait appliquer la loi des suspects et la loi du maximum. Environ 20.000 personnes (dont 4.000 à Paris) sont exécutées en application de la loi des suspects, 20.000 autres sont exécutés sans jugement, à cause de la guerre civile. Ces exécutions avaient pour but de faire peur à la population, pour que l'ordre et les lois soient respectés. Cette période est donc appelée « la Terreur ».

Mobilisation des soldats : avant 1789, seuls les nobles avaient le droit de se battre. En 1789, ce privilège est aboli (<=> supprimé). Les bourgeois, le peuple des villes, les paysans ont donc le droit de se battre, de faire la guerre, de s'engager dans la Garde Nationale ou l'armée. Mais souvent, ils ne le veulent pas : l'armée manque alors de soldats. Dans ce cas, l'Assemblée appelle tous les hommes valides et adultes à s'engager : on appelle cela une mobilisation.

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1799)

1789 : Le début de la Révolution

- mars* : Rédaction des cahiers de doléances, dans toutes les villes et les villages de France.
5 mai : Ouverture des Etats Généraux à Versailles.
20 juin : Serment du jeu de Paume. Les députés qui font ce serment se déclarent Assemblée constituante.
14 juillet : Prise de la Bastille.
4 août : Abolition des privilèges par l'Assemblée constituante.
26 août : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

1790 : La Révolution triomphante

- 14 juillet* : Fête de la Fédération, à Paris, sur le champ de Mars.
Pendant toute cette année, l'Assemblée discute de la Constitution.

1791 : La Révolution menacée

- mars-avril* : Débat à l'Assemblée sur le suffrage censitaire.
20 juin : Fuite du roi vers la frontière ; il est arrêté à Varennes (tout près de la frontière) et ramené à Paris.
17 juillet : Fusillade du champ de Mars : sur ordre de l'Assemblée, la Garde Nationale tire sur les gens du peuple venus signer une pétition contre le roi.
1er septembre : L'Assemblée vote la Constitution (cf. schéma p. du manuel).

1792 : La Révolution et la guerre

- 20 avril* : La France déclare la guerre à l'Autriche et la Prusse, après un long débat et beaucoup d'hésitations.
8 juin : Le roi refuse de donner l'ordre de mobilisation de 20.000 soldats.
10 juillet : L'Assemblée déclare « la Patrie est en danger » car les armées ennemies s'approchent de Paris.
Fin juillet : Des gens de toute la France marchent vers Paris pour défendre la capitale. Les gens qui viennent de Marseille marchent en chantant une chanson qu'on appellera, la « Marseillaise ».
10 août : Le peuple de Paris et les gens venus depuis fin juillet entrent de force dans l'Assemblée (réunie dans le palais des Tuileries), dispersent les députés et emprisonnent le roi Louis XVI
5 septembre : Une nouvelle assemblée est élue au suffrage universel : on l'appelle la « Convention ».
21 septembre : Les soldats français gagnent la bataille de Valmy.
Première réunion de la Convention. Proclamation de la République.

1793 : L'unité impossible du peuple et de la bourgeoisie conduit à la Terreur

- 21 janvier* : Le roi Louis XVI est guillotiné, après un long procès devant la Convention. L'Autriche et la Prusse recommencent la guerre contre la France.
Début mars : La Convention décide la mobilisation de 300.000 soldats.
Dans l'Ouest de la France, beaucoup de gens refusent d'aller se battre : début de la guerre civile.
30 mai-2 juin : Le peuple de Paris envahit la Convention et emprisonne 29 députés Girondins. Des bourgeois fuient de Paris, et organisent des révoltes contre les parisiens et la Convention à Caen, Bordeaux, Lyon, Marseille : la guerre civile s'étend.
24 juin : La Convention vote une nouvelle déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui définit de nouveaux droits en faveur des pauvres.
25 juin : Jacques Roux présente une pétition qui demande la loi du Maximum. Elle sera votée le 29 septembre.
27 juillet : Robespierre est élu membre du Comité de Salut Public.
17 septembre : La Convention vote la loi des suspects ; c'est le début de la Terreur.
octobre : De nombreux députés girondins sont exécutés ou se suicident pour échapper à la guillotine.

1794 : « La Révolution est glacée » (Saint-Just, ami de Robespierre)

- Fin mars* : Exécution des « Exagérés », chefs populaires qui demandent l'abolition de la propriété (Hébert,
Début avril : Exécution des « Indulgents », députés qui demandent la fin de la Terreur (Danton, etc...)
26 juin : Grande victoire des armées françaises à Fleurus.
27 juillet : Arrestation de Robespierre sur l'ordre de la Convention ; le peuple de Paris ne le défend pas ; il est exécuté le lendemain avec la plupart de ses amis (9 Thermidor dans le calendrier républicain).
30 juillet : La loi des suspects est supprimée : c'est la fin de la Terreur.

1795 : le « gouvernement des meilleurs » (Boissy d'Anglas)

- 20 mai* : insurrection du peuple de Paris contre la Convention, pour le rétablissement de la loi du Maximum, de la déclaration des droits de l'homme et de la Constitution de 1793. Le 22 mai, les soldats revenant des frontières entrent dans Paris, rétablissent l'ordre, tuent les chefs de l'insurrection et désarment définitivement (ou presque) le peuple de Paris.
22 août : La Convention vote une troisième déclaration des droits de l'homme et une nouvelle Constitution, qui rétablit le suffrage censitaire.

1799 : « Citoyens, la Révolution est finie » (Bonaparte)

- 7 novembre* : Les soldats de Napoléon Bonaparte entrent dans la Convention, dispersent les députés ; une partie des députés restent et décident de donner tous les pouvoirs à Bonaparte.

La légende napoléonienne

A - La fin de l'Empire

- I -

Il neigeait. On était vaincu par sa conquête.
Pour la première fois l'aigle baissait la tête.
Sombres jours ! L'empereur revenait lentement,
Laisant derrière lui brûler Moscou fumant.
On ne connaissait plus les chefs ni le drapeau.
Hier, la Grande Armée, et maintenant troupeau.
Ce n'était plus des cœurs vivants, des gens de guerre,
C'était un rêve errant dans la brume, un mystère,
Une procession d'ombres sur le ciel noir.
Toute une armée ainsi dans la nuit se perdait.
Chefs, soldats, tous mouraient. Chacun avait son tour. (...)
Stupéfait du désastre et ne sachant que croire,
L'empereur se tourna vers Dieu ; l'homme de gloire
Trembla. Napoléon comprit qu'il expiait
Quelque chose peut-être, et, livide, inquiet,
Devant ses légions sur la neige semées :
– Est-ce le châtement, dit-il, Dieu des armées ? –
Alors il s'entendit appeler par son nom
Et quelqu'un qui parlait dans l'ombre lui dit : Non.

- II -

Waterloo ! Waterloo ! Waterloo ! morne plaine !
Comme une onde qui bout dans une urne trop pleine,
Dans ton cirque de bois, de coteaux, de vallons,
La pâle mort mêlait les sombres bataillons.
D'un côté c'est l'Europe et de l'autre la France.
Choc sanglant ! Des héros, Dieu trompait l'espérance ;
Tu désertais, victoire, et le sort était las.
O Waterloo ! Je pleure et je m'arrête, hélas !
Car ces derniers soldats de la dernière guerre
Furent grands ; ils avaient vaincu toute la terre,
Chassé vingt rois, passé les Alpes et le Rhin,
Et leur âme chantait dans les clairons d'airains !
Le soir tombait ; la lutte était ardente et noire.
Il avait l'offensive et presque la victoire ;
Il tenait Wellington acculé sur un bois.
Sa lunette à la main il observait parfois
Le centre du combat, point obscur où tressaille
La mêlée, effroyable et vivante broussaille,
Et parfois l'horizon, sombre comme la mer.
Soudain, joyeux, il dit : Grouchy ! – C'était Blücher !
L'espoir changea de camp, le combat changea d'âme (...).
Levant les yeux au ciel, il dit : – Mes soldats morts,
Moi vaincu ! mon empire est brisé comme un verre.
Est-ce le châtement cette fois, Dieu sévère ? –
Alors parmi les cris, les rumeurs, le canon,
Il entendait la voix qui lui répondait : Non !

(Le poète raconte ensuite l'exil et la mort de Napoléon à Sainte-Hélène, l'admiration que les Français continuent à lui accorder, le retour triomphal de son cercueil en 1840, à Paris, dans l'hôtel des Invalides).

Une nuit, – c’est toujours la nuit dans le tombeau, –
Il s’éveilla. Luisant comme un hideux flambeau,
D’étranges visions emplirent sa paupière ;
Des rires éclataient sous son plafond de pierre ;
Livide, il se dressa, la vision grandit ;
O terreur ! Une voix qu’il reconnut lui dit :
– Réveille-toi. Moscou, Waterloo, Sainte-Hélène,
L’exil, les rois geôliers, l’Angleterre hautaine
Sur ton lit accoudée à ton dernier moment,
Sire, cela n’est rien. Voici le châtiment ! – (...)
Et lui, cria : Démon aux visions funèbres,
Toi qui me suis partout, que jamais je ne vois,
Qui donc es-tu ? – Je suis ton crime, dit la voix. –
La tombe alors s’emplit d’une lumière étrange
Semblable à la clarté de Dieu quand il se venge ;
Pareils aux mots que vit resplendir Balthazar,
Deux mots dans l’ombre écrits flamboyaient sur César ;
Bonaparte, tremblant comme un enfant sans mère,
Leva sa face pâle et lu : Dix-huit Brumaire !

Victor Hugo, extraits de *L’expiation*, recueil de poèmes *Les châtiments*, 1855.

B - La fin d’un monde

Un seul homme était en vie alors en Europe ; le reste des êtres tâchaient de se remplir les poumons de l’air qu’il avait respiré. Jamais il n’y eut tant de nuits sans sommeil que du temps de cet homme ; jamais on ne vit se pencher sur les remparts des villes un tel peuple de mères désolées ; jamais il n’y eut un tel silence autour de ceux qui parlaient de mort. Et pourtant jamais il n’y eut tant de joie, tant de vie, tant de fanfares guerrières dans tous les cœurs ; jamais il n’y eut de soleils si purs que ceux qui séchèrent tout ce sang. On disait que Dieu les faisait pour cet homme, et on les appelait ses soleils d’Austerlitz.

Au bruit de sa chute, les vieilles croyances moribondes se redressèrent sur leurs lits de douleur, et, avançant leurs pattes crochues, toutes les royales araignées découpèrent l’Europe, et de la pourpre de César se firent un habit d’Arlequin.

Alors les hommes de l’Empire, qui avaient tant couru et tant égorgé, se regardèrent dans les fontaines de leurs prairies natales, et ils s’y virent si vieux, si mutilés, qu’ils se souvinrent de leurs fils, afin qu’on leur fermât les yeux. Ils demandèrent où ils étaient ; les enfants sortirent des collèges, et ne voyant plus ni sabres, ni cuirasses, ni fantassins, ni cavaliers, ils demandèrent à leur tour où étaient leurs pères. Mais on leur répondit que la guerre était finie, que César était mort, et que les portraits de Wellington et de Blücher étaient suspendus dans les antichambres des consulats et des ambassades, avec ces deux mots au bas : *Salvatoribus Mundi*.

Alors il s’assit sur un monde en ruine une jeunesse soucieuse. Tous ces enfants étaient des gouttes d’un sang brûlant qui avait inondé la terre ; ils étaient nés au sein de la guerre, pour la guerre. Ils avaient rêvé pendant quinze ans des neiges de Moscou et du soleil des Pyramides. Ils n’étaient pas sortis de leurs villes, mais on leur avait dit que par chaque barrière de ces villes on allait à une capitale d’Europe. Ils avaient dans la tête tout un monde ; ils regardaient la terre, le ciel, les rues et les chemins ; tout cela était vide, et les cloches de leur paroisse résonnaient seules dans le lointain.

De pâles fantômes, couverts de robes noires, traversaient lentement les campagnes ; d’autres frappaient aux portes des maisons, et dès qu’on leur avait ouvert, ils tiraient de leurs poches de grands parchemins tout usés, avec lesquels ils chassaient les habitants. De tous côtés arrivaient des hommes encore tout tremblants de la peur qui leur avait pris à leur départ, vingt ans auparavant. Tous réclamaient, disputaient et criaient ; on s’étonnait qu’une seule mort put appeler tant de corbeaux.

Alfred de Musset, extraits de *La confession d’un enfant du siècle*, 1836.